

Convoqué le 21/09/2020, le conseil s'est réuni le 02/10/20. Le Secrétariat est assuré par T. Nonnotte
Absente excusée : P. Treze (pouvoir à G. Cuenot)

→ Autorisation du Droit des Soles

Sur proposition du maire, le conseil (M/M) décide de ne pas modifier la convention signée le 29/05/2015 avec la CAGB.

→ Convention de voirie avec GBM - Avenant 20/25

La convention liant GBM à la commune dans le cadre de l'entretien de la voirie a été signée le 01/01/2019. Le présent avenant permet, sur les bases réelles de 2019, d'établir la régularisation financière suivante, validée par la CLECT du 26/09/2019 : soit 729 € pour la commune.

→ AUDAB, représentation de la commune 20/26

Le conseil propose que le Maire représente la commune au Conseil d'Administration de l'AUDAB (M/M)

→ ONF ; coupe de bois 2021 20/27

Le conseil décide (M/M) de ne pas mettre en vente de bois en 2021 et, sur les conseils de l'ONF de délivrer en coupes affouagères les parcelles 1, 9, 11, 22 et 23. Sur deux ans : 2021 et 2022.

INFORMATIONS DIVERSES :

- CR de la réunion du SEEB - RAM - Ecole de musique Jean M. Sauvage
- Viabilité Hivernale : devis demandé pour le déneigement de l'ensemble des voies sur la commune dans l'hypothèse où le département n'assure plus cette prestation dès cet hiver.
- Fauchage le long de la RD 486 (Route de Besançon) : depuis son classement en agglomération cette section de route n'est plus fauchée par le département - Un prestataire devra être trouvé.
- TIC : 17 Octobre

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Le Secrétaire, Les Conseillers,

